

LE PRINCIPE:

La fixation des plaques de plâtre Knauf sur support bois vertical peut se faire par agrafage.

Sont visées dans cette fiche les solutions conformes au DTU 25.41 suivantes:

- Habillage des murs porteurs à ossature bois extérieurs
- Habillage des murs porteurs à ossature bois intérieurs
- Cloisons séparatives à ossature bois
- Cloisons distributives à ossature bois

Ces ouvrages ne sont traités que partiellement dans le DTU 25.41.

L'agrafe peut se faire soit:

- Sur support discontinu (cf. § 12.1.1 du DTU 31.2)
- Sur support continu (cf. § 12.1.1 du DTU 31.2)

L'AGRAFAGE: POUR QUOI FAIRE ?

L'agrafage est un moyen rapide et économique, fréquemment utilisé dans la construction bois.

MISE EN OEUVRE:

La mise en oeuvre des plaques de plâtre Knauf agrafées sur support bois est décrite dans la présente fiche.

Voir également la fiche SNIP «Cloisons et contre-cloisons en plaques de plâtre dans les constructions à ossature bois».

1. Spécifications concernant la mise en oeuvre des plaques de plâtre:

Les plaques de plâtre Knauf ne participent pas au contreventement.

Leur mise en oeuvre est conforme au paragraphe 12 et, notamment le paragraphe 12.3 de la norme NF DTU 31.2 excepté pour les moyens de fixations.

2. Pose des plaques sur les parois verticales:

Les montants de la structure porteuse ont un entraxe maximum de 600 mm et une section minimale de 45 x 90 mm.

2.1 Support discontinu ou support continu assurant le contreventement:

Une ossature secondaire horizontale (tasseaux bois) doit être mise en oeuvre entre la structure principale porteuse et la plaque de parement intérieur.

Cela est également nécessaire sur tout support continu assurant le contreventement.

L'ossature secondaire horizontale a un entraxe maximum de 400 mm et une section minimale de 27 x 45 mm.

Les joints horizontaux doivent se trouver au niveau d'une ossature secondaire horizontale.

2.2 Support continu n'assurant pas le contreventement:

Sur support continu n'assurant pas le contreventement, la fixation se fait dans l'ossature au travers du support en panneau.

La pose directe sur ossature bois ne peut s'effectuer que si la planéité de l'ossature respecte les tolérances de l'ouvrage fini (cf § 7 du DTU 31.2).

3. Moyens de fixation:

La fixation des plaques de plâtre Knauf sur support en bois peut se faire par agrafage.

La longueur de l'agrafe est en fonction de l'épaisseur de la plaque de plâtre Knauf utilisée.

$$\text{Longueur d'agrafe (mm)} = \text{épaisseur plaque de plâtre Knauf (mm)} + 25 \text{ mm mini}$$

La tête de l'agrafe a une largeur minimum de 11 mm.

L'épaisseur de l'agrafe est \geq à 1.5 mm.

Il convient d'utiliser des agrafes zinguées et résinées.

Pour une meilleure tenue, les agrafes doivent être inclinées d'environ 30° par rapport à l'horizontale.

PLAQUES DE PLÂTRE KNAUF AGRAFÉES SUR SUPPORT EN BOIS

KNAUF

3.1 Agrafage sur ossature secondaire:

- Parement simple:

L'entraxe des agrafes sur ossature secondaire est de 150 mm maximum.

- Parement double:

1ère peau: L'entraxe des agrafes sur ossature secondaire est de 300 mm maximum.

2ème peau: L'entraxe des agrafes sur ossature secondaire est de 150 mm maximum.

3.2 Agrafage sur support continu:

- Parement simple:

L'entraxe des agrafes sur support continu est de 150 mm maximum horizontalement tous les 400 mm maximum verticalement.

- Parement double:

1ère peau: L'entraxe des agrafes sur support continu est de 300 mm maximum horizontalement tous les 400 mm maximum verticalement.

2ème peau: L'entraxe des agrafes sur support continu est de 150 mm maximum horizontalement tous les 400 mm maximum verticalement.

4. Choix des plaques:

- Cas A (locaux privés): le parement est constitué d'une plaque BA13 minimum.
- Cas B (ERP et partie non privée): le parement est constitué d'une plaque d'épaisseur 18 minimum ou de deux plaques d'épaisseur 13 mm minimum.

Note:

Concernant les parois extérieures, la pose directe sur support continu n'est pas autorisée:

Prévoir un vide technique. Attention à ne pas percer le pare-vapeur.

PERFORMANCE FEU:

La performance feu des plaques fixées à l'aide d'agrafes et mises en oeuvre telles que décrites dans le présent document est équivalente à celle obtenue en utilisant une fixation par vis.

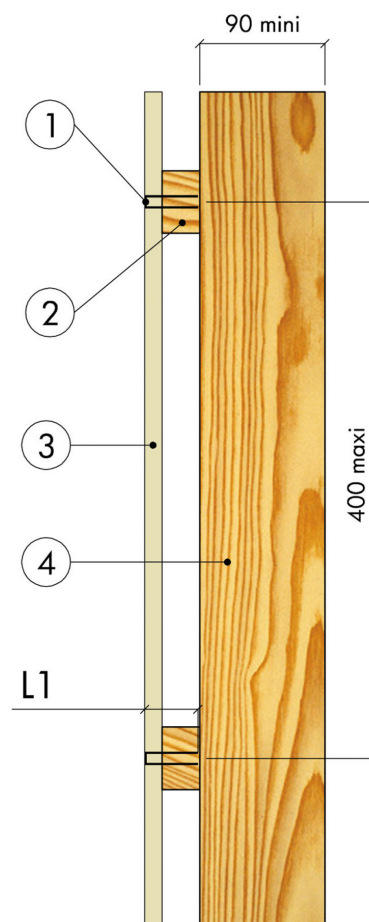
Cela concerne les performances décrites dans la norme NF EN 1995-1-2/NA, avril 2007, « Conception et calcul des structures en bois » pour les durées 15 et 30 minutes.

RESULTATS D'ESSAIS:

- Rapport d'essais de résistance au choc du FCBA n°403/14/313
- Rapport d'essais de résistance au vent du FCBA n°404/14/126
- Courrier Efectis de résistance au feu

1. Agrafe section 1.4 x 1.6 mm, longueur L1
2. Tasseau bois section 27 x 45 mini.
3. Plaque de plâtre Knauf
4. Montant bois (structure)

L1 = épaisseur plaque + 25 mm



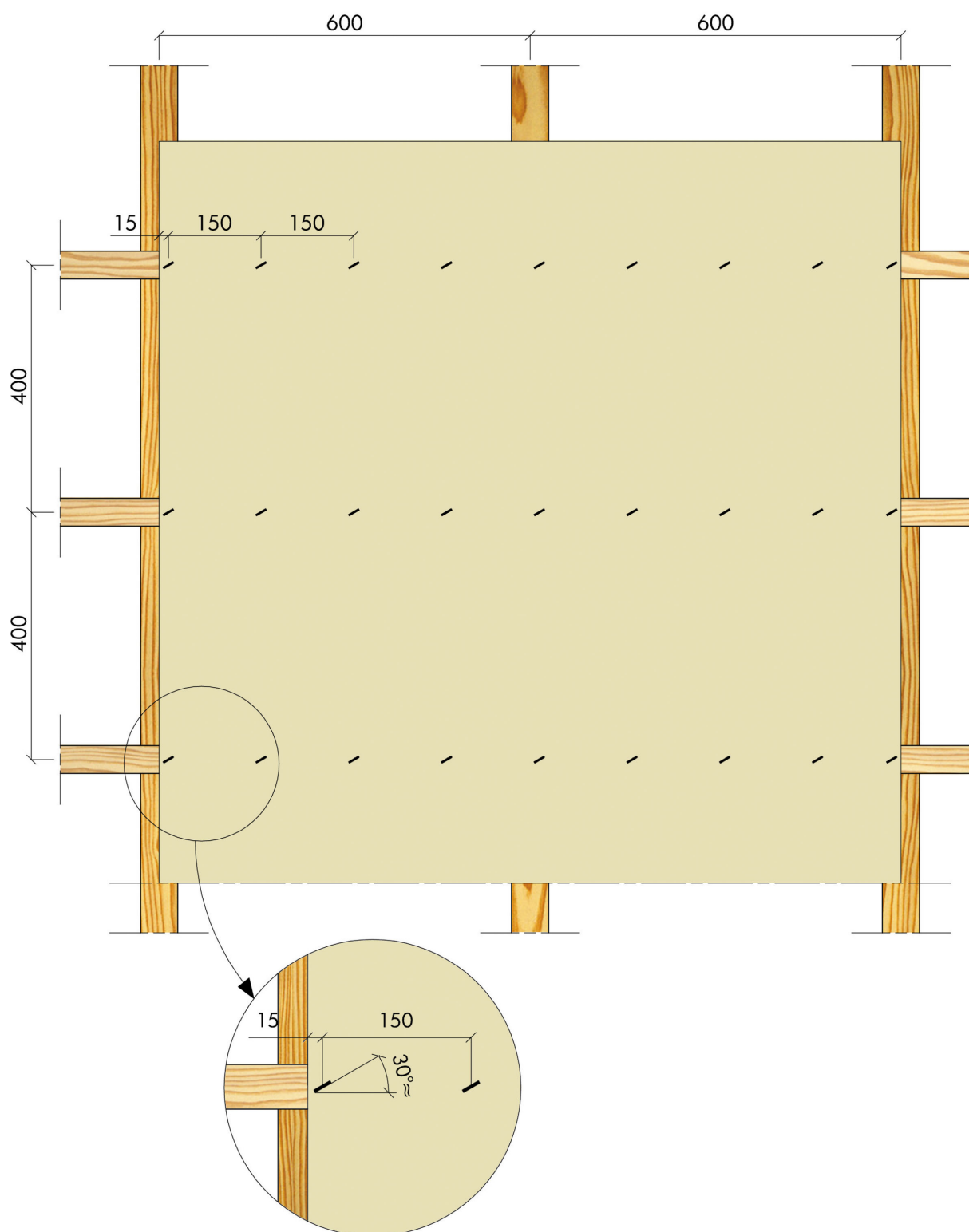
Principe de mise en oeuvre d'une plaque de plâtre agrafée sur structure bois

PLAQUES DE PLÂTRE KNAUF AGRAFÉES SUR SUPPORT EN BOIS

KNAUF

Parement simple

Locaux	Type de plaque	Épaisseur plaque (mm)	L1: Longueur d'agrafe mini. (mm)	Entraxe des agrafes (mm)
CASA	1 x KS13	12.5	37.5	150
CASB	1 x KHD18	18	43	150



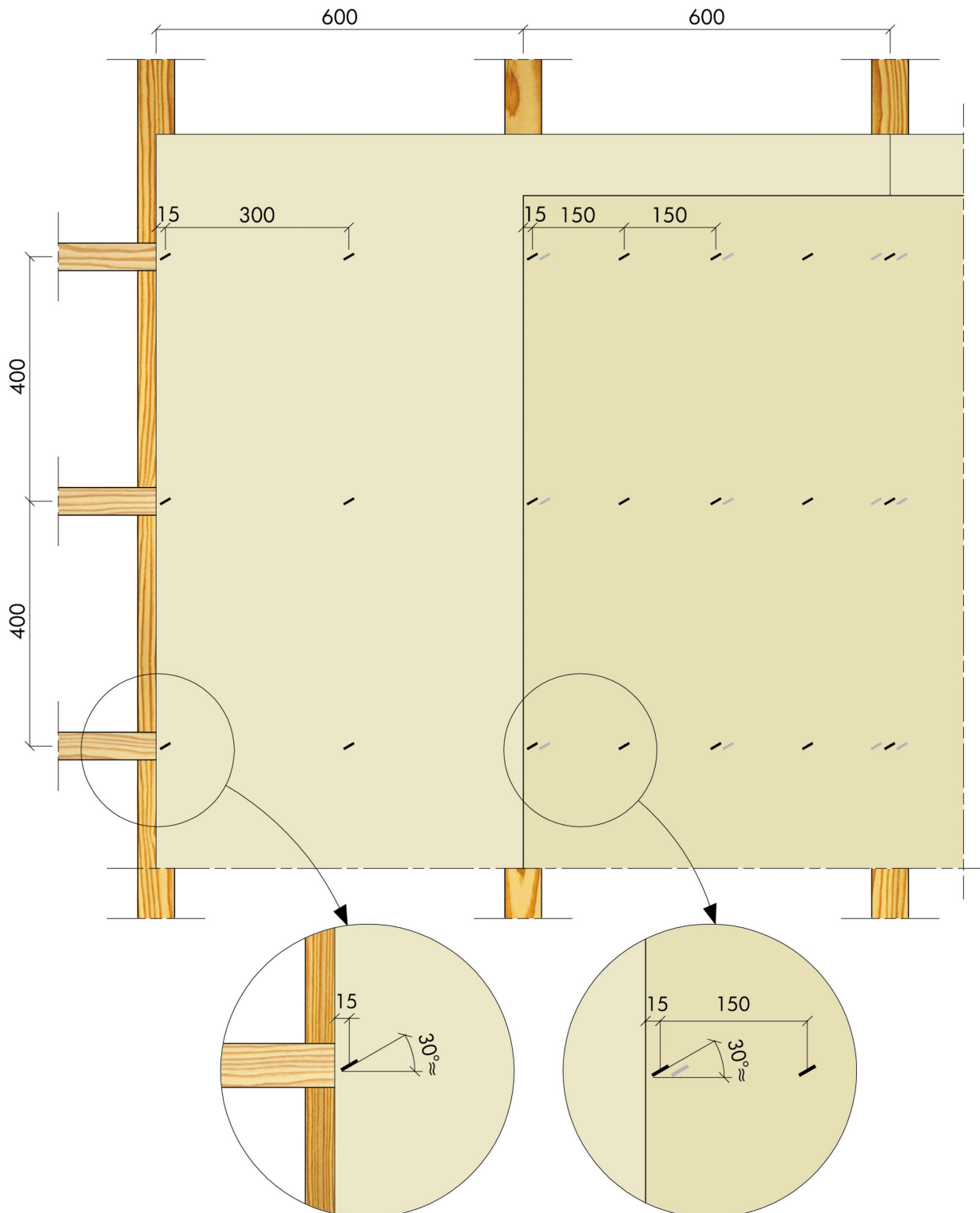
Principe de mise en oeuvre d'une plaque de plâtre agrafée sur structure bois - Vue de face - Parement simple

PLAQUES DE PLÂTRE KNAUF AGRAFÉES SUR SUPPORT EN BOIS

KNAUF

Parement double

Locaux	Type de plaque	Épaisseur plaque (mm)	1ère peau		2ème peau	
			L1 Longueur d'agrafe mini. (mm)	Entraxe des agrafes (mm)	L2 Longueur d'agrafe mini. (mm)	Entraxe des agrafes (mm)
CAS B	2 x KS13	25	37.5	300	50	150



Principe de mise en oeuvre d'une plaque de plâtre agrafée sur structure bois - Vue de face - Parement double